

C'est la multiplication des facteurs de risques au local étuves sur le site de Besançon qui a conduit les élus CFDT au CHSCT à signaler officiellement à la direction un **danger grave et imminent** concernant ce lieu de travail.

- Travailleur isolé dans un local où la température oscille entre 35 et 40°C: risque de malaise, coup de chaleur
- Locaux non prévus pour adapter la température à l'organisme humain ([R4213-7](#))
- Aucune mesure de prévention du risque du travailleur isolé n'est mise en place ([L4121-1](#) et suivants)
- Personnel non formé, informé sur les risques du travail isolé
- Local sans aucun renouvellement d'air (non respect des articles [R4222-1](#) et suivants)

[RESPECTÉS]

Ces facteurs nous ont amené à signaler ce danger grave et imminent à la direction le 3 juillet 2008.

Nous avons demandé l'arrêt des activités dans ce local tant que des solutions ne seront pas mises en place.